



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois de règlement

Question écrite n° 125331

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la proposition de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale dans le rapport n° 3544 sur le projet de loi (n° 3507) de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2010. Une des propositions de la commission pour le rapport « Politique des territoires » est la suivante : conforter l'ancrage de la mission Politique des territoires dans le budget de l'État en engageant une réflexion sur son contenu à partir de 2014. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître comment le ministère prévoit de mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

2014 constitue une échéance importante pour la politique des territoires : fin des actuels Contrats de Projets Etat-Région, mise en oeuvre des futurs programmes de la politique de cohésion 2014-2020 et mise en application d'importantes dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales. L'articulation de ces différents éléments nécessite une réflexion approfondie. A cette fin, la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale conduit plusieurs études et des exercices prospectifs. Elle a également engagé des travaux pour la préparation des futurs programmes communautaires. Les stratégies qui pourront en être issues seront le cadre d'une éventuelle contractualisation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125331

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13487

Réponse publiée le : 6 mars 2012, page 2047